Ile-de-France : en raison d’un « vide juridique », des dealers de protoxyde d’azote, le « gaz hilarant », ont été relaxés et les quatre tonnes saisies restituées

10/10/2024 à 20h05



Arrêtés avec quatre tonnes de protoxyde d’azote, six hommes, âgés de 20 à 25 ans, ont été relaxés le 17 septembre par le tribunal correctionnel d’Évry (Essonne). Ils étaient soupçonnés d’avoir entre le 1er avril et le 17 juin 2024 en Île-de-France, organisé un juteux trafic qui alimentait toute la région parisienne. La justice a ordonné la restitution des 28 palettes de produit et tout ce qui avait été saisi. Le parquet a fait appel de cette décision.

« *C’est scandaleux* », estime un policier, qui rappelle que ces hommes « *se faisaient un maximum d’argent au mépris de la santé de jeunes consommateurs* ». Le 16 juillet, le groupe comparaissait pour des faits de « trafic de substances ou plantes inscrites sur les listes I et II des médicaments établis par le Code de la santé publique », « travail

dissimulé en bande organisée et association de malfaiteurs » […]

Lors de l'audience, les avocats de la défense ont plaidé que les faits avaient été mal qualifiés par le parquet. « *Les substances ou plantes inscrites sur les listes I et II ne concernent que le protoxyde d'azote à usage médical*, précise Me Margaux Mazier. O*r ici, il s'agissait de produit à destination alimentaire* ». Second argument le délit relevé par l'accusation est passible de cinq ans de prison. « *Il y a une incohérence par rapport à la dernière loi qui sanctionne la vente aux mineurs d'une amende de 3 500 euros* », ajoute l'avocate.

Concrètement, il y a un vide juridique. Habituellement, les parquets contournent le problème en poursuivant pour travail dissimulé et blanchiment. La seule affaire qui a porté ses fruits est un dossier de Nanterre (Hauts-de-Seine) avec une condamnation confirmée par la cour d'appel de Versailles (Yvelines). Mais comme la Cour de cassation, ne s'est jamais prononcée sur le sujet, il n'a pas fait jurisprudence.

Il y a des travaux à l'Assemblée nationale qui ont donné lieu à des propositions de loi. Mais aucune n'a, pour l'heure, été votée. Pourtant le gaz hilarant, très couramment utilisé par les jeunes, est un poison. « *Le protoxyde d'azote est devenu un vrai problème , on voit de plus en plus de personnes dans nos cabinets qui souffrent d'addiction et de séquelles après avoir consommé cette drogue* », précise William Lowenstein, l'addictologue et président de l'association SOS addictions.

Le Parisien